



Vivre à Roybon

Bulletin Municipal de la Commune de Roybon (Isère) - 15 décembre 2010 - n°86

Monsieur Marcel Bachasson, maire, MM. Serge Second, René Choc, Roland Chancrin, adjoints, Mme Jocelyne Derocles, adjointe, M. Daniel Postic, conseiller délégué, invitent cordialement mesdames et messieurs

- *Le personnel communal,*
 - *Les présidents et présidentes d'associations,*
 - *Les chefs d'établissements, d'administrations et d'entreprises ainsi que leurs collaborateurs et personnels,*
 - *Les agriculteurs, les enseignants, les commerçants, les personnes exerçant des professions libérales,*
 - *Tous les habitants de la commune,*
- à la traditionnelle cérémonie des...**

VŒUX DU MAIRE ET DES ADJOINTS

*Dimanche 2 janvier 2011
à 10h 45 à la salle des fêtes.*

A la Une...

Le déneigement à Roybon

Le coût du déneigement des routes communales pour l'hiver 2009 / 2010 a été de 19 000 € TTC. Cette somme est principalement composée des déneigements assurés par l'entreprise B. Ageron sur la plupart des routes communales et par M. Giloz de Dionay qui s'occupe du secteur Bourgeonnière – La Verne. Elle comprend aussi l'entretien du matériel et divers travaux tels que le montage et démontage des lames et des chaînes.

Pour que le déneigement ait lieu dans un minimum de temps, l'entreprise B. Ageron dispose de 3 engins qui travaillent sur les différents secteurs géographiques de la commune. Bien souvent, le déneigement débute très tôt (4h du matin !) pour se terminer vers midi.

L'ordre de déneigement est bien évidemment donné quand une quantité importante de neige est tombée mais ... pas uniquement ! En février 2010, par exemple, 2 « passages » supplémentaires des engins ont été ordonnés uniquement à cause de la formation de congères.

Le déneigement du village est assuré quant à lui par les employés municipaux. Jusque là, ils disposaient de 2 lames,

montées l'une sur le petit tracteur et l'autre sur le camion. Comme ce matériel n'était pas suffisant, une troisième lame de déneigement a été installée sur le gros tracteur durant cet été 2010. Le coût de cette opération ainsi que l'achat d'une saleuse et d'une paire de chaînes sur les roues avant du tracteur a été de 22 700 € TTC (somme conséquente !).

Avec maintenant 3 lames et une saleuse derrière chaque engin, l'équipement semble être, au vu de l'épisode neigeux de ce début décembre, assez satisfaisant. Mais il faudra tout de même envisager, courant 2011, le remplacement du camion, qui arrive en fin de vie.

Rappelons que lors des épisodes neigeux, chaque habitant du village a l'obligation de déneiger « son » trottoir et qu'il est inutile d'interpeller ou même d'« apostropher » les employés communaux, chacun ayant désormais une feuille de route qui détermine une chronologie et un ordre de priorité pour le déneigement du village .

Rappelons aussi que, sous prétexte de mauvais temps, il ne faut absolument pas se garer n'importe où ... et ne pas avoir peur de faire, exceptionnellement, un peu de marche à pied, en étant toutefois extrêmement prudent pour éviter de tomber !

Roland Chancrin, adjoint.

L'INTERCOMMUNALITE

Le Tri Sélectif ... 10 ans après...

Le tri a commencé courant 2000 sur l'ensemble des 71 communes adhérentes au SICTOM de la Bièvre. Après quelques années de mise en place, quel est le constat ?

Rappel du contexte

Pourquoi la collecte sélective ?

Au cours des 30 dernières années, La quantité de déchets produite a été multipliée par 2 voire 3 en France. Les 65 000 habitants des Communes adhérentes au SICTOM produisent chaque année 16 250 tonnes d'Ordures Ménagères (source 2009).

Qu'est ce que la collecte sélective ?

Dans la « collecte traditionnelle » (effectuée par le camion poubelle), tous les déchets ménagers sont mélangés. Avec la « collecte sélective » (effectuée par un camion spécialement dédié à cela), il faut séparer les emballages à recycler, les papiers et le verre des autres déchets. Ils sont ainsi collectés séparément, ce qui permet de les recycler.

Pour cela des « points recyclage » ont été installés dans votre commune.

Les points recyclage, c'est quoi ?

Ce sont 3 conteneurs de couleur :

*vert, pour les bouteilles, pots et bocaux en verre,

*bleu, pour les papiers,

*jaune, pour les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques, les briques alimentaires et les petits cartons.

Les déchets à recycler ainsi collectés sont acheminés au Centre de Tri de Penol pour être triés par catégories (plastique, acier, aluminium, carton...). Ils sont ensuite orientés vers des entreprises qui en effectuent le recyclage.

Les autres déchets

En complément des conteneurs destinés à recevoir les déchets recyclables, la déchèterie accueille :

-les déchets encombrants (vieux meubles, vieux matelas, appareils ménagers, ferrailles, gros cartons, gravats, vitres...),

-les déchets toxiques (piles, batteries, néons, ampoules, huiles usagées),

-les déchets verts (tailles de haies, tontes de pelouses, feuilles mortes...),

Chaque type de déchet est traité différemment selon sa nature (compostage, recyclage, enfouissement, usine spécialisée).

N'oublions pas les pharmacies qui reprennent les médicaments (CYCLAMED), les associations qui réutilisent ou redistribuent les vieux objets que nous n'utilisons plus (textiles, meubles...), les vendeurs d'Equipements Electriques et Electroniques (reprise d'anciens appareils), ainsi que les opticiens qui récupèrent les anciennes lunettes et les redistribuent à des organismes humanitaires.

-Nous vous rappelons que la collecte des piles est en place dans les mairies, écoles primaires, collèges et lycées.

-La collecte des cartouches usagées de fax, imprimantes, photocopieurs est également en place dans les mairies. Les piles et les cartouches sont ensuite traitées par des entreprises spécialisées, en vue d'un recyclage.

-Chasse à la cartouche : Les déchèteries intercommunales sont maintenant équipées pour recevoir les douilles de carabines et de fusils de chasse vides.

Alors, ayez le bon réflexe, pensez à ramasser vos douilles et nous pourrons leur donner une deuxième vie.

Le Compostage :

En complément de la collecte sélective, le SICTOM propose aux habitants de faire leur compost à partir des déchets de jardin, de cuisine, cendres, sciures, marc de café, thé, infusettes,... Le paillage permet aussi de traiter les gazons, les feuilles mortes.

Pour cela vous pouvez acquérir un composteur moyennant une participation de 30 euros, en remplissant un bon de commande disponible en Mairie. A l'occasion de la distribution des composteurs une formation est proposée à tous afin de pratiquer au mieux le compostage



La maîtrise des coûts est toujours de rigueur :

Afin de maîtriser les coûts nous vous invitons à trier tout ce qui peut l'être en vue du recyclage. Nous réduisons ainsi les tonnages d'ordures ménagères à enfouir dont les coûts de traitement ne cessent d'augmenter.

Certains parmi nous ne comprennent pas qu'ils soient obligés de trier et que leur facture d'ordures ménagères augmente. Il faut savoir que nous sommes contraints à faire des investissements pour continuer à traiter nos ordures ménagères en conformité avec la loi et dans le respect de l'environnement, et que ne pas trier coûterait encore plus cher !

Le coût de traitement des ordures ménagères est passé de 41,16 euros/tonne à 70 euros/tonne en plus de 10 ans et il faut s'attendre à un coût de 81 à 106 euros/tonne dans les années à venir (échéance 2015). A ce coût de traitement (enfouissement des ordures ménagères, et tri-recyclage des déchets à recycler), il faut encore ajouter les coûts de collecte (ordures ménagères et déchèteries).

Ce n'est qu'avec la participation de tous que nous arriverons à maîtriser les coûts tout en préservant notre environnement.

L'INTERCOMMUNALITE

En route vers le traitement mécano-biologique des ordures ménagères :

Après études techniques sur les différents modes de traitement possibles afin de poursuivre le traitement des ordures ménagères **dans le respect de la réglementation**, le SICTOM a choisi un traitement mécano-biologique. **Il s'agit d'une stabilisation et d'une réduction des déchets avant enfouissement.** Le traitement mécanique élimine une partie des déchets non biodégradables, le traitement biologique permet de dégrader la matière organique contenue dans les déchets. Ce procédé permettra au SICTOM de prolonger la durée de vie de l'installation de stockage puisque les casiers se rempliront moins vite, dans le respect des préconisations fixées par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Isère, le Grenelle de l'Environnement et la Directive Européenne. Il permettra aussi de réduire la production de lixiviats (jus de déchets) et de biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets), liés à l'enfouissement des ordures ménagères. Les travaux devraient commencer en 2011 pour que le centre soit opérationnel en 2012.

Les résultats du Tri

Tonnes collectées en 2009	Verre	Emballages	Papiers
En tonnes sur ROYBON	33,3	9,75	21,45
En Kg/hab/an sur ROYBON	25,95	7,60	16,72
En Kg/hab/an sur la Com. de Com. du Pays de Chambaran	30,87	10,14	21,05
En Kg/hab/an sur le SICTOM (97 communes)	30,01	10,33	22,48

Les résultats du recyclage...

Exemples du **verre** : 1931 tonnes collectées en 2009 sur l'ensemble du SICTOM ont permis l'économie de :

- 1268.67 tonnes de sable
- 192.91 tonnes de calcaire
- 2253.48 m3 d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m3/hab/an)
- 2822.48 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an)
- 892.12 tonne éq CO2 (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

Soit **4 128 049** bouteilles de 75 cl !...



C'est dans l'air du temps

Le site Internet du SICTOM www.sictom-bievre.fr en ligne depuis le 11 mars 2010 a eu une fréquentation du 11/03/10 au 13/10/10 de **1529 visites** de 26 pays et 149 villes

Les pages les plus lues sont : « Tri recyclage et prévention - Le SICTOM compétences - Le traitement des ordures - Valoriser les autres déchets »

Les 10 ans du tri fêtés en beauté !

Le SICTOM des Pays de la Bièvre a fêté les **10 ans de mise en place de la collecte sélective et les 10 ans d'activité du centre de tri de Penol.**

Vendredi 5 juin environ 200 visiteurs élus, prestataires, partenaires et techniciens ont parcouru le marché de la valorisation, visité le centre de tri et le centre d'enfouissement, et assisté à une représentation théâtrale « les frères RIPPE-TOUT » interprétée par la compagnie Pile et Poil. **Tous les élus ont été invités à signer une charte d'engagement symbolique pour atteindre l'objectif de 75% de recyclage des emballages ménagers en 2012 tel que le prévoit le grenelle de l'environnement.**



Le lendemain environ 400 personnes, dont beaucoup de familles avec enfants, sont également venues découvrir toutes les animations proposées à l'occasion de ces portes ouvertes spéciales « 10 ans du tri » : fabrication de meubles en cartons ; création à partir de matériaux de récupération ; fabrication de tableaux à toucher ; le jeu de la roue du tri ; un stand sur le compostage ; la récupération des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ; la récupération des vélos ...sans oublier le clown Plastikos et sa fidèle poubelle ! Bien sûr l'incontournable **visite du centre de tri commentée par les trieurs-ambassadeurs, et du centre d'enfouissement** a beaucoup intéressé les participants. Un tirage au sort a récompensé les personnes qui ont correctement répondu à un questionnaire et tous les visiteurs se sont vus remettre un sac de tri et un stylo en plastique recyclé. Toute l'équipe du SICTOM des Pays de la Bièvre et ses collectivités adhérentes remercient les nombreux participants à cette belle journée pour leur participation et leur geste de tri qu'il faut bien entendu poursuivre sans relâche.

**Rendez-vous les 27 et 28 Mai 2011
pour les prochaines portes ouvertes**

Même quand je ne suis pas à la maison, je trie

En soirée, à l'entraînement de sport, sur mon lieu de travail et quand je fais du bénévolat pour une association, je fais le tri de mes déchets !

LA VIE COMMUNALE

Recensement : chacun de nous compte

Toute la population de Roybon sera recensée entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février 2011.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2011, Roybon est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concerné.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 20 janvier 2011. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 19 février 2011.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. **C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.**

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

➔ Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 04.76.36.21.79.

➔ Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2011 :

www.le-recensement-et-moi.fr

➔ Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement :

www.insee.fr

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir réserver un bon accueil à votre agent recenseur.

PROCHAINE PARUTION
prévue pour mi-février 2011

Agenda / événements

Décembre 2011

Sam. 4	Championnat	USCJR Tennis-Table
Jeudi 9	Repas de fin d'année	Club du 3 ^{ème} Age
Sam. 11	Arbre de Noël	Pompiers
Sam. 11	Arbre de Noël	IME
Mer. 15	Arbre de Noël	EHPAD
Vend. 17	Arbre de Noël	Sou des Ecoles
Jeudi 23	Vente d'Huitres	Sou des Ecoles

Janvier 2011

Dim. 2	Vœux (à 10h30)	Commune
Mar. 4	Assemblée Générale	FNACA-UMAC
Sam. 15	Matinée Diots	Amicale Pompiers
Sam. 22	Concours Coinche	PMU
Sam. 29	Matinée Boudins	Commerçants

Février 2011

Sam.5	Concours Tarot	PMU
Dim. 6	Loto	Sou des Ecoles

Ramassage des ordures ménagères

Mois	Village	Campagne
DECEMBRE	Les mardis et vendredis	Les vendredis
JANVIER	Les mardis et vendredis	Les vendredis
FEVRIER	Les mardis et vendredis	Les vendredis

Assemblée Générale FNACA-UMAC

L'assemblée générale FNACA-UMAC aura lieu le mardi 4 janvier à 15 h 30 à la salle de réunion de la mairie. L'assemblée sera suivie par la dégustation de la galette des roi !

Inscription sur les listes électorales

- Si vous êtes arrivés à Roybon en cours d'année 2010...
- Si vous êtes ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne.
- Si vous avez acquis la nationalité française en 2010.
- Si vous avez 18 ans, ou si vous aurez 18 ans avant le 28 février 2011.

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Pour cela, nous vous prions de venir retirer au Secrétariat de Mairie l'imprimé d'inscription dans le meilleur délai et au plus tard le 31 décembre 2010.

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication : Marcel Bachasson , Maire.

Rédaction et mise en page : Commission Municipale.

Impression : Secrétariat.

Téléphone : 04.76.36.21.79 – **Télécopie** : 04.76.36.27.48

mail: secretariat.mairie@roybon.fr – **Site** : www.roybon.fr